



TREVI
SERVICES

WWW.TREVI.BE

SYNDIC D'IMMEUBLE
SYNDICUS DIENSTEN

GESTION PRIVATIVE
RENTMEESTERSCHAP

IMMOBILIER NEUF
NIEUWBOUT

IMMOBILIER D'ENTREPRISE
BEDRIJFVASTGOED

VENTE & LOCATION
VERKOOP & VERHUUR

EXPERTISE
SCHATTING

Bruxelles, le 19/07/2016

Madame DESMET - VERSTRAETE
AV. DE L'OPTIMISME 94/16
1140 BRUXELLES

**Concerne : ACP 855 NEWTON GARAGES - BCE : 0840.162.431
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97 1140 BRUXELLES
GARAGE 201**

Immeuble :
ACP 855 NEWTON
GARAGES
AV. ANC. COMBATTANTS
91-97
1140 BRUXELLES

Gestionnaire :
TASIAUX Dominic
02/787.31.52
dtasiaux@trevi.be

Assistant(e) :
VAN ASBROECK Nadège
02/663.65.43
nvanasbroeck@trevi.be

Comptable :
YALE Théodore
02/211.10.17
tyale@trevi.be

Horaires :
L-Ma-J-V : 09h00 - 12h45
13h45 - 15h30
Me : 09h00 - 12h45
13h45 - 17h00

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 577-11 du code civil, nous faisons suite à la demande de renseignements qui nous a été adressée le 12/07/2016 concernant le bien dont vous êtes propriétaire.

Pour votre parfaite information, nous vous transmettons en annexe copie de notre réponse.

Le montant des frais relatifs au traitement de ce dossier sera imputé en privatif dans votre compte propriétaire.

Voici le détail de votre facturation :

Dossier de réponse phase 1 article 577-11§1 C.C. à L'agence immobilière CENTURY 21 DIAMANT	164,05 €
TOTAL	164,05 €

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

TREVI SERVICES S.A.N.V.
AV. L. WIENERLAAN 127/11
BRUXELLES 1170 BRUSSEL
TEL + 32 2 675 85 85
FAX + 32 2 675 73 23
MAIL SERVICES@TREVI.BE

F. de BUEGER IPI 504 037
E. VERLINDEN IPI 104 874
O. REYE IPI 505 009
PH. THYIUX IPI 104 414

IBAN: BE57210034627335
TVA BTW BE 0401.946.125
RPM BRUXELLES RPR BRUSSEL
RC PROFESSIONNELLE ET CAUTION
AXA N° 730.390.160


TASIAUX Dominic
Building Manager


de BUEGER Frédéric
Administrateur

TREVI PARTNER :

ANTWERPEN • BRUXELLES • CHARLEROI • EUPEN • GENT • GENVAL • HALLE • HUY • KNOKKE • KRAAINEM • LA LOUVIERE • LESSINES • LIÈGE • MARCHE EN FAMENNE • MONS •
NAMUR • PUURS • RONSE-RENAIX • SPA • TOURNAI • VLEZENBEEK • VILVOORDE • WATERLOO • WAVRE • GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG

WWW.TREVI.BE

Bruxelles, le 19/07/2016

CENTURY 21 DIAMANT
SQUARE EUGENE PLASKY 97
1030 BRUXELLES

V/REF : VENTE DU BIEN SIS AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS 91-97 – 1140 EVERE

Immeuble :
ACP 855 NEWTON GARAGES
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
1140 BRUXELLES

Concerne : **ACP 855 NEWTON GARAGES - BCE : 0840.162.431**
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97 1140 BRUXELLES
GARAGE 201

Gestionnaire :
TASIAUX Dominic
02/787.31.52
dtasiaux@trevi.be

Assistant(e) :
VAN ASBROECK Nadège
02/663.65.43
nvanasbroeck@trevi.be

Comptable :
YALE Théodore
02/211.10.17
tyale@trevi.be

Horaires :
L-Ma-J-V : 09h00 - 12h45
13h45 - 15h30
Me : 09h00 - 12h45
13h45 - 17h00

Nous accusons réception de votre courrier du 12/07/2016 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En vertu de l'article 577-11 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

1. Quote-part fonds (art. 577-11 §1, 1°)

Fonds de roulement	$6.490\text{€} \times 1 / 113\text{èmes} = 57,43\text{€}$
Fonds de réserve	$32.722,01\text{€} \times 1 / 113 = 289,57\text{€}$

2. Arriérés dus par le cédant à ce jour (art. 577-11 §1, 2°)

Arriérés sous réserve du décompte final	0,00 €
Frais de dossier	164,05 €
TOTAL	164,05 €

Nous vous rappelons que selon l'art. 577-11 §2, il incombe au notaire d'interroger le syndic, avant la cession, par lettre recommandée, afin d'actualiser les informations et d'obtenir les informations nécessaires à la rédaction de l'acte authentique.

TREVI SERVICES S.A./N.V.
AV. L. WIENERLAAN 127/11
BRUXELLES 1170 BRUSSEL
TEL + 32 2 675 85 85
FAX + 32 2 675 73 23
MAIL SERVICES@TREVI.BE

F. de BUEGER IPI 504 037
E. VERLINDEN IPI 104 874
O. REYE IPI 505 009
PH. THYOUX IPI 104 414

IBAN: BE57210034627335
TVA BTW BE 0401.946.125
RPM BRUXELLES RPR BRUSSEL
RC PROFESSIONNELLE ET CAUTION
A X A N° 730.390.160



TREVI PARTNER :

ANTWERPEN • BRUXELLES • CHARLEROI • EUPEN • GENT • GENVAL • HALLE • HUY • KNOKKE • KRAAINEM • LA LOUVIERE • LESSINES • LIÈGE • MARCHE EN FAMENNE • MONS • NAMUR • PUURS • RONSE-RENAIX • SPA • TOURNAI • VLEZENBEEK • VILVOORDE • WATERLOO • WAVRE • GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG

Selon l'article 577-11/1 §3 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), le notaire instrumentant doit retenir, sur le prix de la cession, les arriérés des charges ordinaires et extraordinaires dus par le cédant que nous vous invitons à verser au profit du compte de la copropriété n° BE08-3101-2180-5313 ainsi que la communication structurée suivante : ***990/8550/12124***.

3. Situation des appels de fonds de réserve (art. 577-11 §1, 3°)

Le montant appelé, à ce jour, sur l'exercice comptable du 01/10/2015 au 30/09/2016 pour l'ensemble de la copropriété est de 10.000 €.

4. Procédure(s) judiciaire(s) en cours (art. 577-11 §1, 4°)

Néant.

5. Procès-verbaux et décomptes de charge (art. 577-11 §1, 5°)

Nous joignons à la présente une copie des procès-verbaux de l'assemblée générale des trois dernières années contenant des décisions actuellement toujours en vigueur et copie des décomptes de charges des deux dernières années.

6. Bilan (art. 577-11 §1, 6°)

Nous vous joignons copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

En cas de vente, nous vous invitons à nous tenir informés.

Pour votre parfaite information, une copie de la présente est envoyée au propriétaire. Nous vous rappelons que les frais de dossier s'élèvent à 164,05 € et sont facturés au cédant. Toute copie supplémentaire sera facturée à 54,68 €, conformément à l'art. 577-11 §4.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

TASIAUX Dominic
Building Manager

✓ R
de BUEGER Frédéric
Administrateur

AUX MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE ACP 855 NEWTON GARAGES
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 23 février 2016

Concerne : Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinnaire

Le mardi 23 février 2016 à 18h00, les propriétaires de la résidence ACP 855 NEWTON GARAGES se sont réunis en Assemblé générale Ordinnaire en la salle « TRITON » située Avenue des Anciens Combattants au numéro 260 à 1140 Evere.

Les convocations ont été adressées par le Syndic.

La séance est ouverte à 18h00, Mademoiselle WATRIN Valérie, représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des Procès-verbaux.

Les 52 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 96 forment 16.025 /31.300 èmes de la Copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

01 Nomination du Président de séance (CC. art 577-6§5)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance. L'Assemblée générale désigne en qualité de président de séance : Monsieur Chamart.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

02 Désignation du Scrutateur

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Scrutateur. L'Assemblée désigne en qualité de Scrutateur : Monsieur Desmedt.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturés au 30/09/2015

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, est invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2015.

L'Assemblée demande à ce que le Syndic soit très rigoureux quant à l'envoi des rappels ainsi que les procédures de recouvrement de charges.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

Suite à la procédure en cours, le syndic a invité l'avocat S. Vanvrekom a s'exprimer à propos du litige opposant la Copropriété à Monsieur VANDER EECKEN Alain. L'avocat y expose tous les détails de la procédure actuellement en cours, ainsi que le montant du trouble revendiqué par Monsieur VANDER EECKEN. L'avocat expose la proposition de Monsieur VANDER EECKEN d'en terminer là et que chaque partie abandonne donc la procédure, en supportant ses propres frais.

Après de nombreuses explications et discussions, l'Assemblée vote pour l'acceptation de la proposition de Monsieur VANDER EECKEN et d'en clôturer donc de la sorte, soit en abandonnant la somme des arriérés actuellement due, en compensation du trouble revendiqué par Monsieur VANDER EECKEN.

Votent CONTRE la poursuite de la procédure à l'encontre de Monsieur VANDER EECKEN : 28 Copropriétaires(s) totalisant 8.945 / 16.025 quotités.

Ont voté contre : ALLOY-RAMAEKERS (250), BEECKMANS (225), BORMS-MOONENS (225), BREWAEYS-VINS c/o Mme DEREYMAKER Solange (465), CALANT-BOCQUE Henri (225), CHAMART Guy (225), CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (225), DE BOEL Raymonde (465), DE WAELE - LABENS Yves (225), DEPOUILLE (930), DEREYMAKER Solange (225), DEROOVER - JACOBS André et Monique (225), DESMEDT-LEDOUX Daniel (225), ESTIEVENART JANINE (465), GEYSEN - TUMMERS Janine (915), HOFLYK Christian (225), JACQMIN Georgette (225), KEMPENEERS Nicole (225), MAECK Anne Marie (225), MILLS-LEBLON (465), PIRJOL ANA MARIA ROXANA (250), ROSQUIN-PARENT Jean (225), SCHOOVAERTS CHRISTIAN C/O LATINNE FRANCINE (225), VANDERNOOT Lucienne (225), VANDEVILLE-CABRON Christian (225), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (225), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (465), WYNANT Marie (225)

04 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

05 Décharge aux Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mission du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

06 Décharge au Syndic

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

07 Nomination du Conseil de Copropriété

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce pour une durée d'un an:

Président : **Monsieur Vandeville**

Assesseurs : **Monsieur Chamart et Monsieur Desmedt**

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

08 Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale nomme **Madame Rosquin et Monsieur Vandeville** au poste de Commissaires aux Comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par les Commissaires aux Comptes qui feront part de leurs remarques au Syndic au mois 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

09 Reconduction du Mandat du Syndic

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat de TREVI Services S.A. pour la même durée et aux mêmes conditions.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

10 Proposition de placement de caméras de surveillance dans les garages et/ou à l'entrée des garages

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de ne pas procéder à ce travail.

Résolution rejetée.

11 Proposition de réfection de l'étanchéité de la maisonnette n°2 ainsi que la remise en peinture

Dans le but de réaliser un appel d'offres et de réaliser les travaux au mieux, le Syndic propose d'effectuer les sondages nécessaires (comme réalisés pour la maisonnette n°1) afin que les sociétés puissent remettre offre en connaissance de la composition du sol. Ces offres seront présentées lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

12 Proposition de réfection de la dalle de béton (toiture de l'entrée de garages) ainsi que le mur intérieur, côté Anciens Combattants) de l'entrée du garage

Le Syndic informe avoir eu rendez-vous avec Monsieur Martens de la Commune afin de lui exposer deux problèmes d'affaissements (égouts et travaux ELECTRABEL) ainsi que le problème de dégradation de la dalle de béton. Le dossier a été transféré au service juridique de la Commune d'Evere, chez Monsieur Fieull. Le Syndic Informe les Copropriétaires que le dossier peut prendre du temps et que la Commune fait tout ce qui est en son pouvoir pour dégager sa responsabilité.

Dès lors, le Syndic expose les offres reçues quant à la réfection de la dalle de béton ainsi que le mur Intérieur, côté Anciens Combattants) de l'entrée du garage. L'Assemblée, après avoir délibéré, décide de procéder à la réparation de la dalle (au dessus et en dessous) par la société REBETON pour un maximum de 5.450,00 € HTVA. Les travaux de réfection du mur feront l'objet d'un appel d'offre séparé. Ces offres seront présentées à l'Assemblée Générale de 2017.

Vote ABSTENTION : PIRJOL ANA MARIA ROXANA totalisant 250 / 16.025 quotités.

Résolution adoptée à la majorité des 3/4 des voix des Copropriétaires présents et représentés.

13 Proposition de placement d'un système à badges supplémentaire ou remplacement du système actuel

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide de ne pas procéder à ce travail et prend acte du problème qui risque de se poser en ce qui concerne le stock de badges.

Résolution rejetée.

14 Point d'information sur le remplacement des éclairages de secours, l'entretien du parc et la proposition de placement d'une barrière à l'entrée des parkings privés se trouvant devant les bâtiments NEWTON

Le Syndic Informe les propriétaires présents que :

- Dans un souci de sécurité, les lampes de secours des garages ont été remplacées pour un budget de 4.083,75 € TVAC ;
- Les pavillons « immeuble » ont :
 - décidé de procéder à l'entretien du parc par le jardinier ;
 - voté quant au placement d'une barrière à code à hauteur du n°91. Ce point doit encore faire l'objet d'un calcul des majorités.

Ce point n'a pas fait l'objet d'un vote, l'Assemblée en prend acte.

15 Budget Prévisionnel (CC. Art. 577-8§4, 18°)

Le Syndic a communiqué pour information aux Copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif.

L'Assemblée générale en prend acte.

16 Financement des travaux

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le financement des travaux votés aux points :

- 11 : étanchéité : via les charges courantes ; X
- 12 : dalle : via le fonds de réserve ;
- 14 : éclairage de secours : via le fonds de réserve.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

17 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice : **17.880,00 €** qui sera appelé de la manière suivante :

- 1er Trimestre (octobre-novembre-décembre 2015) : 4.470,00 € (appelé)
- 2ème Trimestre (janvier-février-mars 2016) : 4.470,00 € (appelé)
- 3ème Trimestre (avril-mai-juin 2016) : 4.470,00 € (non appelé)
- 4ème Trimestre (juillet-août-septembre 2016) : 4.470,00 € (non appelé)

Ces appels serviront de base pour les appels des fonds à partir du 1^e octobre 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

18 Fixation du Fonds de Réserve

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur l'augmentation du Fonds de Réserve pour un montant de **10.000,00 €** applié comme suit :

- 1er Trimestre (octobre-novembre-décembre 2015) : 2.125,00 € (appelé)
- 2ème Trimestre (janvier-février-mars 2016) : 2.125,00 € (appelé)
- 3ème Trimestre (avril-mai-juin 2016) : 2.875,00 € (non appelé)
- 4ème Trimestre (juillet-août-septembre 2016) : 2.875,00 € (non appelé)

Ces appels serviront de base pour les appels des fonds à partir du 1^e octobre 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des Copropriétaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épousé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h40.

Toute remarque relative au présent Procès-Verbal doit être faite conformément à la loi (C.C. art 577-9 §2)

WATTRIN Valérie
Building Manager

LIEGEOIS Sarah
Manager

Le président

Les Copropriétaires

Le scrutateur

AUX MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE ACP 855 NEWTON GARAGES
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 24 février 2015

Concerne : Procés verbal d'assemblée générale Ordinnaire

Le mardi 24 février 2015 à 18h00, les propriétaires de la résidence ACP 855 NEWTON GARAGES se sont réunis en assemblé générale Ordinnaire au sein de l'établissement New Paduwa sis chaussée de Louvain 936 à 1140 Evere

/

Les convocations ont été adressées par le syndic.

La séance est ouverte à 18h00, Bruno VAN HOVE, représentant TREVIT SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procés-verbaux.

Les 49 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 96 forment 15815 / 31300 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.



Copropriétaires présents :

Monsieur CHAMART Guy (225) représentant Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (250), Madame MAECK Anne Marie (225), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (225) - Mr et Mme CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale (225) - Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (225) représentant Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (225), Madame JACQMIN Georgette (225), Mr et Mme LATOUR-DEHEYEN L. c/o Mr Eric LATOUR (1880) - Mr et Mme DESMEDT-LEDOUX Daniel (225) représentant Mr HUGET Fernand (225), Madame MARTIN Michèle (225), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (225) - Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (225) représentant Monsieur BROSTEAUX (450), Madame DESMET - VERSTRAETE Ariane (250) - Monsieur DUDNICHENKO Ruslan (225) - Madame GILLET - BERGER Simone (225) - Monsieur HANNON André (225) - Hoflyk Petrus (0) représentant Monsieur HOFLYK Christian (225) - Madame et/ou Mr HUENAERTS (450) - Mr et Mme IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (225) - Madame KEMPENEERS Nicole (225) représentant Madame BREWAEYS-VINS c/o Mme DEREYMAKER Solange (465), M. SCHOVAERTS CHRISTIAN C/O LATINNE FRANCINE (225), Madame VANDERNOOT Lucienne (225) - Monsieur LALOYAUX Thierry (225) - Mr et Mme LEMONE-DETHIER Emilien (225) - Madame Cludts (0) représentant Madame DEGROOT Angèle (465), Mme ESTIEVENART JANINE (465) - Madame Somon (0) représentant Monsieur CAMBIER Jean-Jacques (225) - M. MAES MARC (225) - Monsieur Chamart (0) représentant Madame VAN RIET Fabienne (225) - Monsieur Delannoy (0) représentant Madame BARROIS-DENYS Cathy (225) - Monsieur Idiers (0) représentant Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (225), Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (225) - Monsieur Vandeville (0) représentant Monsieur BEECKMANS (225), Monsieur DEPOUILLE (930), Monsieur STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (225), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (465) - Monsieur POP Stefan (225) - Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (225) - Monsieur VAN ISEGHEM Jean (715) - Mr et Mme VANDEVILLE-CABRON Christian (225) représentant Monsieur DEWAELE Yves (225), Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (465) - Monsieur WENMACKER Pierre (225) représentant Madame DE BOEL Raymonde (465), Madame DEREYMAKER Solange (225) -

Copropriétaires représentés :

Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (250), Madame BARROIS-DENYS Cathy (225), Monsieur BEECKMANS (225), Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (225), Madame BREWAEYS-VINS c/o Mme DEREYMAKER Solange (465), Monsieur BROSTEAUX (450), Monsieur CAMBIER Jean-Jacques (225), Madame DE BOEL Raymonde (465), Madame DEGROOT Angèle (465), Monsieur DEPOUILLE (930), Madame DEREYMAKER Solange (225), Madame DESMET - VERSTRAETE Ariane (250), Monsieur DEWAELE Yves (225), Mme ESTIEVENART JANINE (465), Monsieur HOFLYK Christian (225), Mr HUGET Fernand (225), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (225), Madame JACQMIN Georgette (225), Mr et Mme LATOUR-DEHEYEN L. c/o Mr Eric LATOUR (1880), Madame MAECK Anne Marie (225), Madame MARTIN Michèle (225), Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (465), Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (225), M. SCHOVAERTS CHRISTIAN C/O LATINNE FRANCINE (225), Monsieur STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (225), Madame VAN RIET Fabienne (225), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (225), Madame VANDERNOOT Lucienne (225), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (465), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (225),

sont présents ou représentés : **49 / 96 copropriétaires, totalisant**

15815 / 31300 tantièmes généraux.

Copropriétaires absents ou non représentés :

Monsieur APPELDOORN Eric The Water Gardens (250), Mr CALANT-BOCQUE Henri (225), Indivision CLAEYS-CUIJL (1000), Madame COPETTE - LAMBERT Yolande (225), Monsieur D HUYSSER Alain (225), Monsieur DANHIER Philippe (225), Mr et Mme DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (465), Melle DAXHELET Dominique (465), Madame DE LANGE Micheline (450), Madame DELFERIER Carine (225), Mr et Mme DEMERTZIS-MITSCHKE (250), Mr et Mme DEROOVER - JACOBS André et Monique (475), Mr DUVERNAY-DU PLESSIS Jacques (225), Mr et Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (225), Monsieur FACCIOLONGO (225), Monsieur FRERIE Marc (225), Mme GEYSEN - VUMMERS Janine (915), Mr et Mme GRIJSEELS-BARAS Ferdinand (225), Monsieur HENDRICKX Philippe (225), Mme KLOTZ Isabella (225), Madame LEMAITRE Françoise (250), Monsieur LOUIS-DE WANDELEER Alain (225), Monsieur LUYCKX Marc (225), Madame MASSINON c/o BROSTEAX Fernande (675), Madame MEERSMAN Katy (225), Mr et Mme MORAUX-STALPAERT Edouard (250), M. MOREELS Marc (225), Mr et/ou Mme OGONOWSKI-CASSAUWERS c/o Mme M. CASSAUWERS (930), Monsieur OSIO Enrico (930), Madame PEERTS Martine (225), Madame PRICKEN Valérie (225), M. REMY HENRI (225), M. ROUSSEAU Jacques (225), Mev SCHEPENS Chantal (225), Mev SMETS Jeannine (465), Mr et/ou Mme SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPLOMATIC CA (250), Mme SOUVATZIS-CHATZIPARAS (225), Monsieur THEMANS (225), Mr et Mme TRICOT-MARCHAND Marcelle (225), Mr et Mme VAN DEN BROECK - MERGEAI J. (225), M. VAN ENGELAND CHRISTIAN (250), Mr et Mme VAN RUTTEN-BAUDIMONT (225), Monsieur VANDER EECKEN Alain (225), Madame VERBOOMEN Paule (225), SUCCESSION VIGNERON Emilie (225), Madame WHITFIELD Claire (465), Madame WYNANT Marie (225),

sont absents ou non représentés : 47 / 96 copropriétaires, totalisant
15485 / 31300 tantièmes généraux.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

01 Nomination du Président de séance (CC. art 577-6§5)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance.

L'assemblée général désigne en qualité de président de séance : Monsieur Chamart

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

02 Désignation des Scrutateurs

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des scrutateurs.
L'assemblée ne désigne pas de Scrutateur.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturé au 30/09/2014

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

04 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/10/2013 au 30/09/2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

05 Décharge au Commissaire aux comptes

L'assemblée générale donne décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/10/2013 au 30/09/2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

06 Décharge au Syndic

L'assemblée générale donne décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2013 au 30/09/2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

07 Nomination du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale désigne comme membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce pour une durée d'un an:

Président: Monsieur Vandeville

Assesseur: Monsieur Chamart et Monsieur Desmedt

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

08 Nomination du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux Comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux Comptes professionnel.

L'Assemblée Générale nomme Madame Rosquin et Monsieur Vandeville au poste de Commissaire aux Comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux Comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au mois 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

09 Reconduction du Mandat du Syndic

L'assemblée générale reconduit le mandat de TREVI Services S.A. pour la même durée et aux mêmes conditions.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

10 Placement des caméras de surveillance dans les galeries des garages

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de procéder au placement de caméras de surveillances

Vote(nt) CONTRE : 31 copropriétaire(s) totallant 10555 / 15815 quotités.

Ont voté contre : BARROIS-DENYS Cathy (225), BORMS-MOONENS (225), BREWAEYS-VINS c/o Mme DEREYMAKER Solange (465), BROSTEAX (450), CAMBIER Jean-Jacques (225), CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (225), DE BOEL Raymonde (465), DEGROOT Angèle (465), DEREYMAKER Solange (225), DESMET - VERSTRAETE Ariane (250), DESMET-VANDENBOSCH Victor (225), ESTIEVENART JANINE (465), GILLET - BERGER Simone (225), HANNON André (225), HOFLYK Christian (225), HUENAERTS (450), HUYGELS-VIJVERMANS André (225), IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (225), JACQMIN Georgette (225), KEMPENEERS Nicole (225), LALOYAUX Thlerry (225), LATOUR-DEHEYN L. c/o Mr Eric LATOUR (1880), LEMONE-DETHIER Emilien (225), MAES MARC (225), ROSQUIN-PARENT Jean (225), SCHOOVAERTS CHRISTIAN C/O LATINNE FRANCINE (225),

SIMON LEFAIBLE Nicole (225), STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (225), VAN ISEGHEM Jean (715), VANDERNOOT Lucienne (225), WENMACKER Pierre (225),

Résolution rejeté

11 Remise en peinture de la cage d'escalier de la maisonnette menant au niveau -1

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de procéder à cette remise en peinture et mandate la société Vaine Art & Deco pour un budget de 950 € HTVA.

L'assemblée générale demande que la société Vaine Art & Deco procède à une remise en peinture de l'arrête des marches au moyen d'une peinture jaune anti dérapante.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

12 Réfection de la dalle de béton au bout du piétonnier.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne mandat au conseil de copropriété pour étudier l'éventualité de procéder à de petites réparations similaires à celles réalisées sur la rampe du garage et ce pour un budget maximal 3.000€/HTVA

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

13 Budget Prévisionnel (CC. Art. 577-8§4, 18°)

Le Syndic a communiqué pour information aux copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif .

L'assemblée générale en prend acte.

14 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions

A l'unanimité, l'Assemblée Générale avait marqué son accord pour faire face aux charges courantes de procéder à des appels de provisions suivant un budget annuel arrêté à la somme de 17.880 € pour l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014 appelé de la manière suivante :

1^{er} trimestre (octobre-novembre-décembre 2013) : 4.250 € (appelé)

2^{ème} trimestre (janvier-février-mars 2014) : 4.250 € (appelé)

3^{ème} trimestre (avril-mai-juin 2014) : 4.250 € (appelé)

4^{ème} trimestre (juillet-août-septembre 2014) : 5.130 € (appelé)

Le budget pour l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015 est établi à partir du budget de l'exercice précédent et arrêté à la somme de 17.880 € et sera appelé suivant les modalités suivantes :

1^{er} trimestre (octobre-novembre-décembre 2014) : 4.470 € (appelé)

2^{ème} trimestre (janvier-février-mars 2015) : 4.470 € (appelé)

3^{ème} trimestre (avril-mai-juin 2015) : 4.470€ (non appelé)

4^{ème} trimestre (juillet-août-septembre 2015) : 4.470 € (non appelé)

Ce budget servira de base à l'appel de fonds du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



15 Fixation du Fond de Réserve

L'Assemblée Générale avait marqué son accord pour procéder à des appels pour le fonds de réserve pour un montant de 8.500 € pour l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014 qui a été appelé de la manière suivante :

1ier trimestre (octobre-novembre-décembre 2013) : 2.125 € (appelé)

2ème trimestre (janvier-février-mars 2014) : 2.125 € (appelé)

3ème trimestre (avril-mai-juin 2014) : 2.125 € (appelé)

4ème trimestre (juillet-août-septembre 2014) : 2.125 € (appelé)

L'Assemblée Générale marque son accord pour procéder à des appels pour le fonds de réserve pour un montant de 8.500€ pour l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015 qui sera appelé de la manière suivante :

1ier trimestre (octobre-novembre-décembre 2013) : 2.125 € (appelé)

2ème trimestre (janvier-février-mars 2014) : 2.125 € (appelé)

3ème trimestre (avril-mai-juin 2014) : 2.125 € (non appelé)

4ème trimestre (juillet-août-septembre 2014) : 2.125 € (non appelé)

Ce fonds de réserve servira de base à l'appel de fonds du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

16 Fixation de l'avance de trésorerie

L'Assemblée Générale maintient l'avance de trésorerie.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

17 Financement des travaux

L'assemblée générale décide de financer les travaux votés aux points :

11 : charges courantes

12 : charges courantes

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

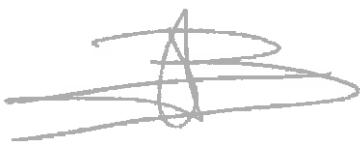
18 Demande de respecter et/ou faire respecter le règlement d'ordre intérieur.

L'assemblée générale demande que le règlement d'ordre intérieur soit envoyé aux copropriétaires.

L'assemblée générale demande de respecter les normes et règles pour l'utilisation des garages. Les garages ne servent qu'à garer des véhicules et ne peuvent servir d'entrepot.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h15.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.Crit 577-9 §2)



Bruno VAN HOVE
Senior Building Manager

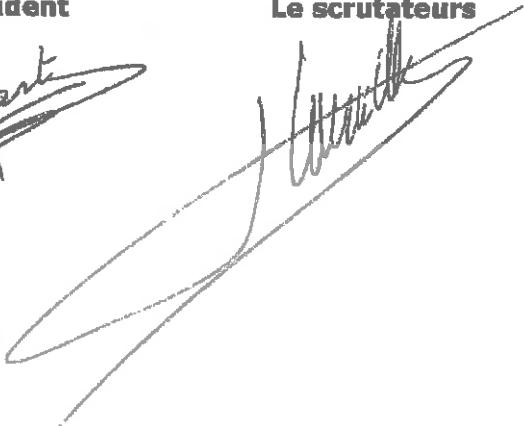


Sarah LIEGEOIS
Manager

Le président

Le scrutateurs

Les copropriétaires



AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE ACP 855 NEWTON GARAGES
AVENUE ANCIENS COMBATTANTS 91-97
1140 EVERE

Bruxelles, le 28 mai 2014

Concerne : Procès verbal d'assemblée générale Ordinaire

Le **mercredi 28 mai 2014** à 18h00, les propriétaires de la résidence NEWTON GARAGES se sont réunis en assemblé générale Ordinaire en la salle de Réunion « TRITON », Avenue des Anciens Combattants n°260 à 1140 Evere.

Les convocations ont été adressées par le syndic.

La séance est ouverte à 18h00, Bruno VAN HOVE, représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procés-verbaux.

Les 50 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 97 forment 16.280 / 31.300 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

01 Nomination du Président de séance (CC. art 577-6§5)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance. L'assemblée général désigne en qualité de président de séance : Monsieur Charmart.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

02 Approbation des compte de l'exercice et du bilan clôturé au 30/09/2013

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes, est invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2013.

Les commissaires aux comptes font état des arriérés. Les procédures doivent être poursuivies afin d'apurer ces arriérés.

L'assemblée générale, après en avoir discuté demande à ce que les frais de rappels/mise en demeure (suite à l'intervention de la société VIDANGE L'OISEAU) soient supportés par TREVI. Monsieur Van Hove indique aux copropriétaires qu'il reprendra le dossier (bon de commande, devis, courriers, ...), avec l'assurance protection juridique , Madame Liégeois et Monsieur Burgeat, afin de comprendre la situation et trouver le pourquoi du comment.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



03 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/10/2012 au 30/09/2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

04 Décharge au Commissaire aux comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/10/2012 au 30/09/2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

05 Décharge au Syndic

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2012 au 30/09/2013.

Vote(nt) CONTRE : 10 copropriétaire(s) totalisant 3420 / 16055 quotités.

Ont voté contre : CAMBIER Jean-Jacques (225), D HUYSSER Alain (225), DAXHELET Dominique (465), DELFERIER Carine (225), ESMAIL BEIG-SAHDANIC (225), GEYSEN - TUMMERS Janine (915), LEMONE-DETHIER Emilien (225), SMETS Jeannine (465), STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (225), VAN RIET Fabienne (225)

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

06 Nomination du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce pour une durée d'un an:

Président : Monsieur Vandeville

Assesseurs : Monsieur Chamart

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

07 Nomination du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux Comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux Comptes professionnel.

L'Assemblée Générale nomme Madame Rosquin et Monsieur Vandeville au poste de Commissaires aux Comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux Comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au mois 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

08 Reconduction du Mandat du Syndic

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat de TREVI Services S.A. pour la même durée et aux mêmes conditions.

Vote(nt) ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant 225 / 16055 quotités.
Se sont abstenus : D HUYSSER Alain (225)

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

09 Travaux : Maisonnette entrée parking - analyse et résultats des investigations

Le syndic Informe les copropriétaires que les travaux ont débutés et sont en cours de finition.
Le syndic attend le rapport des travaux de la société AV FACADES.

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

10 Travaux : Surveillance vidéo caméras

L'assemblé générale, après délibération, décide de donner mandat au Conseil de Copropriété pour faire une étude des offres (câblage sécurisé ? éclairage suffisant? combien de jours d'enregistrement? vérification du fonctionnement? formation d'utilisation pour les personnes qui auront des clefs? références d'installations déjà placées? résistance aux températures négatives et humidité? marque des caméras? système air conditionné pour les serveurs?) et choisir la fournisseur final et ce, pour un montant maximum de 8.000,00 € HTVA.

Vote(nt) CONTRE : 2 copropriétaire(s) totalisant 450 / 16280 quotités.
Ont voté contre : CALANT-BOCQUE Henri (225), HENDRICKX Philippe (225)

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

11 Financement des travaux

L'assemblée générale est invitée à se pronocer sur le financement des travaux votés au point 10 de l'ordre du jour et décide de les financer au moyen du Fonds de Réserve.

Vote(nt) CONTRE : 5 copropriétaire(s) totalisant 1815 / 16280 quotités.
Ont voté contre : CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale (225), DELFERIER Carine (225), ESMAIL BEIG-SAZDANIC (225), GEYSEN - TUMMERS Janine (915), STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (225)

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

12 Budget Prévisionnel (CC. Art. 577-854, 18°)

Le Syndic a communiqué pour Information aux copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif.

L'assemblée générale en prend acte.

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

13 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions

A l'unanimité, l'Assemblée Générale avait marqué son accord pour faire face aux charges courantes de procéder à des appels de provisions suivant un budget annuel pour l'exercice du 01/10/2012 au 30/09/2013 appelé de la manière suivante :

4ème trimestre (juillet-août-septembre 2014) : 4.250,00 € (appelé)

Le budget pour l'exercice du 01/10/2013 au 31/09/2014 est établi à partir du budget de l'exercice précédent et arrêté à la somme de 17.880,00 € et sera appelé suivant les modalités suivantes :

1er trimestre (octobre-novembre-décembre 2013) :	4.250,00 € (appelé)
2ème trimestre (janvier-février-mars 2014) :	4.250,00 € (appelé)
3ème trimestre (avril-mai-juin 2014) :	4.250,00 € (appelé)
4ème trimestre (juillet-août-septembre 2014) :	5.130,00 € (non appelé)

Ce budget servira de base à l'appel de fonds du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

14 Fixation du Fonds de Réserve

L'Assemblée Générale avait marqué son accord pour procéder à des appels pour le fonds de réserve pour un montant de 8.500,00 € pour l'exercice du 01/10/2012 au 30/09/2013 qui a été appelé de la manière suivante :

4ème trimestre (juillet-août-septembre 2013) : 2.125 € (appelé)

L'Assemblée Générale marque son accord pour procéder à des appels pour le fonds de réserve pour un montant de 8.500,00 € pour l'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014 qui sera appelé de la manière suivante :

1er trimestre (octobre-novembre-décembre 2014) :	2.125,00 € (appelé)
2ème trimestre (janvier-février-mars 2014) :	2.125,00 € (appelé)
3ème trimestre (avril-mai-juin 2014) :	2.125,00 € (appelé)
4ème trimestre (juillet-août-septembre 2014) :	2.125,00 € (non appelé)

Ce fonds de réserve servira de base à l'appel de fonds du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

15 Fixation de l'avance de trésorerie

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le maintien de l'avance de trésorerie.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

16 Rappel de la couverture de l'assurance de l'immeuble

Le syndic rappelle aux copropriétaires présents que les garages servent à entreposer des véhicules non pas des meubles, tapis, pots de peintures, produits inflammables, etc.

Le syndic rappelle également que si des objets sont entreposés, autres que véhicules, ceux-ci doivent être à minimum 10cm du sol.

Tous les objets, autres que l'ossature de l'immeuble, doivent être assurés par une assurance contenu.

17 Dalle de béton sur le chemin communal

Ce point a été débattu avec les copropriétaires présents.

L'ordre du jour étant épousé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h00.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.Cart 577-9 §2)

Bruno VAN HOVE
Gestionnaire

Sarah LIEGEAIS
Directeur

Le président

Le scrutateurs

Copropriétaires présents :

Monsieur BEECKMANS (225) représentant Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (465); Mr CALANT-BOCQUE Henri (225); Monsieur CAMBIER Jean-Jacques (225) représentant Madame VAN RIET Fabienne (225); Monsieur CHAMART Guy (225) représentant Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (250), Monsieur DEPOUILLE (930), Madame MAECK Anne Marie (225), Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (225); Mr et Mme CHARLIER-DEROME Daniel et Pascale (225); Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (225) représentant Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (225), Mr et Mme IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (225), Madame JACQMIN Georgette (225), Mr et Mme LATOUR-DEHEYEN L. c/o Mr Eric LATOUR (1880), Monsieur REYNAERT René (225); Monsieur D HUYSSER Alain (225); DAXHELET JACQUES (0) représentant Melle DAXHELET Dominique (465), Mr et Mme LEMONE-DETHIER Emilien (225), Mev SMETS Jeannine (465); Mr et Mme DESMEDT-LEDOUX Daniel (225) représentant Mr HUGET Fernand (225), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (225), Madame WYNANT Marie (225); Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (225) représentant Madame DESMET - VERSTRAETE Ariane (250), Madame MARTIN Michèle (225); Monsieur DUDNICHENKO Ruslan (225); Mme ESTIEVENART JANINE (465); Monsieur HANNON André (225); Monsieur HENDRICKX Philippe (225); Madame KEMPENEERS Nicole (225) représentant Madame DE BOEL Raymonde (465), Madame DEREMAKER Solange (225), Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (465), Madame VANDERNOOT Lucienne (225); Monsieur LALOYAUX Thierry (225); Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (225); M. ROUSSEAU Jacques (225); Monsieur STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (225) représentant Madame DELFERIER Carine (225), Mr et Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (225), Mme GEYSEN - TUMMERS Janine (915); Monsieur VAN ISEGHEM Jean (715); Mr et Mme VANDEVILLE-CABRON Christian (225) représentant Madame BARROIS-DENYS Cathy (225), Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (225), Monsieur DEWAELE Yves (225), Mr et Mme VAN RUTTEN-BAUDIMONT (225)

Copropriétaires représentés :

Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (250), Madame BARROIS-DENYS Cathy (225), Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (225), Melle DAXHELET Dominique (465), Madame DE BOEL Raymonde (465), Madame DELFERIER Carine (225), Monsieur DEPOUILLE (930), Madame DEREMAKER Solange (225), Madame DESMET - VERSTRAETE Ariane (250), Monsieur DEWAELE Yves (225), Mr et Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (225), Mme GEYSEN - TUMMERS Janine (915), Mr HUGET Fernand (225), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (225), Mr et Mme IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (225), Madame JACQMIN Georgette (225), Mr et Mme LATOUR-DEHEYEN L. c/o Mr Eric LATOUR (1880), Mr et Mme LEMONE-DETHIER Emilien (225), Madame MAECK Anne Marie (225), Madame MARTIN Michèle (225), Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (465), Monsieur REYNAERT René (225), Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (225), Mev SMETS Jeannine (465), Madame VAN RIET Fabienne (225), Mr et Mme VAN RUTTEN-BAUDIMONT (225), Madame VANDERNOOT Lucienne (225), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (465), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (225), Madame WYNANT Marie (225)

sont présents ou représentés : 50 / 97 copropriétaires, totalisant
16280 / 31.300 tantièmes généraux

Copropriétaires absents ou non représentés :

APPELDOORN Eric The Water Gardens (250), BREWAEYS-VINS c/o Mme DEREMAKER Solange (465), BROSTEAUD (450), CLAEYS-CUIJL (1000), COPETTE - LAMBERT Yolande (225), DANHIER Philippe (225), DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (465), DE LANGE Micheline (450), DEGROOT Angèle (465), DELWICHE - GUIOT HOME NOTRE-DAME DE STOCKEL (225), DEMERTZIS-MITSCHKE (250), DEROOVER - JACOBS André et Monique (475), DUVERNAY-DU PLESSIS Jacques (225), FACCIOLOGO (225), FRERJE Marc (225), GILLET - BERGER Simone (225), GRIJSEELS-BARAS Ferdinand (225), HOFLYK Christian (225), KLOTZ Isabella (225), LAMBERT Simone (225), LEMAITRE Françoise (250), LOUIS-DE WANDELEER Alain (225), LUYCKX Marc (225), MASSINON c/o BROSTEAUD Fernande (675), MEERSMAN Katy (225), MORAUX-STALPAERT Edouard (250), MOREELS Marc (225), OGONOWSKI-CASSAUWERS c/o Mme M. CASSAUWERS (930), OSIO Enrico (930), PEERTS Martine (225), POP Stefan (225), PRICKEN Valérie (225), REMY HENRI (225), SCHEPENS Chantal (225), SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPLOMATIC CA (250), SOUVATZIS-CHATZIPARAS (225), THEMANS (225), TRICOT-MARCHAND Marcellle (225), VAN DE WEYER-LEONARD (225), VAN DEN BROECK - MERGEAI J. (225), VAN ENGELAND CHRISTIAN (250), VANDENPLAS-FEYANTS Félix (225), VANDER EECKEN Alain (225), VERBOOMEN Paule (225), VIGNERON Emilie (225), WENMACKER Pierre (225), WHITFIELD Claire (465)

sont absents ou non représentés : 47 / 97 copropriétaires, totalisant
15020 / 31.300 tantièmes généraux

Av. L. Wienerlaan 127, b 11
 1170 Bruxelles/Brussel
 Téléphone : 32.2.675.85.85 Fax : 32.2.675.73.23

www.trevi.be
 mail: services@trevi.be

Copropriété :

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
 1140 BRUXELLES
 BCE: 0840.162.431

BILAN

au 30/09/2015

Libellés	Débit	Crédit
FONDS DE ROULEMENT		6490.00
FONDS DE RESERVE GROS TRAVAUX		22721.51
SINISTRE 201300258	1076.42	
SINISTRE 201400506 EFFRACTION	306.80	
SINISTRE 201400260		248.30
SINISTRE 201500161		59.72
SINISTRE 201500184		35.72
FACTURES A PAYER		419.52
APPEL DE PROVISIONS	1.77	
ARRONDIS	0.42	
ING LIVRET BE08 3634 8937 2013	22507.48	
ING VUE BE08 3101 2180 5313	6762.00	
VIREMENTS EMIS		2185.20
INDEMNITES		60.74

Copropriétaires débiteurs	3031.59	
Copropriétaires créditeurs		1465.77

Charges de fonctionnement	17554.95	
Charges de fonctionnement		17554.95
T O T A U X	51241.43	51241.43

Compte 40000121 DESMET - VERSTRAETE Ariane Du 01/10/2015 Au 13/07/2016

14:56:11

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)

		Libellés	Débits	Crédits	Sld.Débit.	Sld.Crédit.
01/10/2015	A 1	Solde antérieur		4.21		4.21
01/10/2015	A 2	PROVISION 01/10/2015-31/12/2015	39.56		35.35	
01/10/2015	A 2	PROVISION 01/10/2015-31/12/2015	18.81		54.16	
27/10/2015		Votre paiement		58.37		4.21
01/01/2016	A 1	PROVISION 01/01/2016 - 31/03/2016	39.56		35.35	
01/01/2016	A 2	PROVISION 01/01/2016 - 31/03/2016	18.81		54.16	
02/02/2016		Votre paiement		54.16	0.00	
01/04/2016	A 1	PROVISION 01/04/2016 - 30/06/2016	39.56		39.56	
01/04/2016	A 2	PROVISION 01/04/2016 - 30/06/2016	25.44		65.00	
09/05/2016		Votre paiement		65.00	0.00	
24/05/2016		Votre paiement		65.00		65.00
01/07/2016	A 1	PROVISION 01/07/2016 - 30/09/2016	39.56			25.44
01/07/2016	A 2	PROVISION 01/07/2016 - 30/09/2016	25.44		0.00	
			246.74	246.74	0.00	
		Total général	246.74	246.74	0.00	

Av. L. Wienerlaan 127, b 11
 1170 Bruxelles/Brussel
 Téléphone : 32.2.675.85.85 Fax : 32.2.675.73.23

www.trevi.be

mail: services@trevi.be

Copropriété :

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
 1140 BRUXELLES

BCE: 0840.162.431

Balance des copropriétaires au 13/07/2016

NoC	Nom du copropriétaire	sld débit.	sld crédit	Ct.
0083	ALLOY-RAMAEKERS	65.00		
0119	APPELDOORN Eric The Water Gardens	65.00		
0109	BARROIS-DENYS Cathy	65.00		
0076	BEECKMANS	65.00		
0048	BORMS-MOONENS	65.00		
0020	BREWAEYS-VINS c/o Mme DEREMAKER So	10.35		
0057	BROSTEAX ANDRE	325.00		
0157	BUELINCKX JULIEN	65.00		
0115	CAMBIER Jean-Jacques	65.00		
0066	CHAMART Guy	65.00		
0137	CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale	65.00		
0059	CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul	65.00		
0129	COPETTE - LAMBERT Yolande	15.52		
0077	D'HUYSSER Alain	65.00		
0009	DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine	75.51		
0003	DE BOEL Raymonde	65.00		
0071	DE LANGE Micheline	130.00		
0112	DE WAELE - LABENS Yves	65.00		
0029	DEFERIER Carine	65.00		
0007	DEPOUILLE	8.42		
0068	DEREMAKER Solange	65.00		
0069	DESMET-VANDENBOSCH Victor	65.00		
0094	DUVERNAY-DU PLESSIS Jacques	66.79		
0145	ESMAIL BEIG-SAZDANIC	65.00		
0161	FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MA	65.00		
0027	GRIJSEELS-BARAS Ferdinand	134.19		
0065	HANNON André	65.00		
0089	HUGET Fernand	65.00		
0034	HUYGELS-VIJVERMANS André	65.00		
0118	JACQMIN Georgette	65.00		
0063	KEMPENEERS Nicole	65.00		
0026	KLOTZ Isabella	65.00		
0117	LEMAITRE Françoise	191.80		
0103	LEMONE-DETHIER Emilien	65.00		
0160	LUKKY IT SOLUTIONS c/o M. KAVURI KO	65.00		
0143	MARTIN Michèle MAIL	65.00		
0039	MORAUX-STALPAERT Edouard	65.00		
0150	MOREELS Marc	65.00		
0159	PIRJOL ANA MARIA ROXANA	65.00		
0131	PRICKEN Valérie	65.00		
0028	ROSQUIN-PARENT Jean	60.79		
0147	ROUSSEAU Jacques	4.21		
0141	SCHEPENS Chantal	65.00		
0135	LATINNE FRANCINE	65.00		
0091	SIMON LEFAIBLE Nicole	65.00		
0134	SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPL	65.00		
0158	SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND H	65.00		
0144	STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAE	85.87		
0162	TAGHRET CONSULTING	90.19		
0072	TRICOT-MARCHAND Marcelle	65.00		
0116	VAN ISEGHEM Jean	130.00		O

Av. L. Wienerlaan 127, b 11
 1170 Bruxelles/Brussel
 Téléphone : 32.2.675.85.85 Fax : 32.2.675.73.23

www.trevi.be
 mail: services@trevi.be

Copropriété :

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
 1140 BRUXELLES
 BCE: 0840.162.431

Balance des copropriétaires au 13/07/2016

NoC	Nom du copropriétaire	Sld débit.	Sld crédit	Ct.
0106	VAN RIET Fabienne	65.00		
0055	VAN RUTTEN-BAUDIMONT	65.00		
0153	VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent	65.00		
0126	VANDER ECKEN Alain c/o MOSTAERT	2268.21		0
0056	VANDERNOOT Lucienne	65.00		
0114	VANDEVILLE-CABRON Christian	65.00		
0017	VANZEEBROECK Anne	65.00		
0033	VOSSEN-JACMANS Agnès	65.00		
0019	WHITFIELD Claire	65.00		
0088	WYNANT Marie	65.00		
		6586.85	0.00	
		6586.85		

TREVI Services
DECOMPTE DE CHARGES

Av. L. Wienerlaan 127, b 11
 1170 Bruxelles/Brussel
 Téléphone : 32.2.675.85.85 Fax : 32.2.675.73.23

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855-0121)
 DECOMPTE DE CHARGES
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
 BCE : 0840.162.431

Madame DESMET - VERSTRAEETE Ariane
 AV. DE L'OPTIMISME 94/16
 1140 BRUXELLES
 BELGIQUE

Pour toute question relative à ce décompte veuillez contacter
 Mr Théodore Yale au 02/211.10.17
 ou via mail tyale@trevi.be

Période du 01/10/2014 au 30/09/2015
 Bordereau 31 Folio 1 du 04/11/2015

Lot	Postes à répartir	Montant à répartir	Total Quotités	Vos Quotités	Répartition	Locatif
201	<u>Garage 201</u>					
	ADMINISTRATION	3767.58	113	1	33.34	16.67
	FRAIS DE COPROPRIETE	932.86	113	1	8.26	0.00
	ASSURANCES	1898.63	113	1	16.80	0.00
	EAU	106.33	113	1	0.94	0.94
	ELECTRICITE GARAGES	4653.62	113	1	41.18	41.18
	ENTRETIEN ET DEPANNAGE	5108.40	113	1	45.21	45.21
	TRAVAUX	0.00	113	1	0.00	0.00
	ESPACES VERTS	1087.53	113	1	9.62	9.62
	----> TOTAL DU LOT				155.35	113.62
	Part propriétaires	41.73	Total des charges sur cette période Total des provisions appelées Trop appelé en votre faveur (*)		155.35 -159.56 4.21	113.62

ETAT DE VOTRE COMPTE CLIENT		Débit	Crédit
Solde anterieur			1.28
01/10/2014 PROVISION 01/10/2014-31/12/2014		40.00	
01/10/2014 PROVISION 01/10/2014-31/12/2014		19.00	
24/10/2014 Votre paiement			59.00
01/01/2015 PROVISION 01/01/2015-31/03/2015		40.00	
01/01/2015 PROVISION 01/01/2015-31/03/2015		19.00	
06/02/2015 Votre paiement			59.00
01/04/2015 PROVISION 01/04/2015-30/06/2015		40.00	
01/04/2015 PROVISION 01/04/2015-30/06/2015		19.00	
30/04/2015 Votre paiement			57.72
01/07/2015 PROVISION 01/07/2015-30/09/2015		39.56	
01/07/2015 PROVISION 01/07/2015-30/09/2015		18.81	
03/08/2015 Votre paiement			58.37
30/09/2015 Solde charges 01/10/2014-30/09/2015		4.21	
Total de l'exercice		235.37	239.58
Solde au 30/09/2015			4.21
01/10/2015 PROVISION 01/10/2015-31/12/2015		39.56	
01/10/2015 PROVISION 01/10/2015-31/12/2015		18.81	
27/10/2015 Votre paiement			58.37
T O T A U X		293.74	297.95
Solde au 04/11/2015			-4.21

Solde en votre faveur --> -4.21 Eu.

TREVI Services

DECOMPTE DE CHARGES

Av. L. Wienerlaan 127, b 11
 1170 Bruxelles/Brussel
 Téléphone + 32.2.675.85.85 Fax : 32.2.675.73.23

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855-0121)
 DECOMPTE DE CHARGES
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
 BCE : 0840.162.431

Madame DESMET - VERSTRAETE Ariane
 AV. DE L'OPTIMISME 94/16
 1140 BRUXELLES
 BELGIQUE

Période du 01/10/2013 Au 30/09/2014
 Bordereau 29 Folio 1 Du 05/02/2015

Lot	Postes à répartir	Montant à répartir	Total Quotités	Vos Quotités	Répartition	Locatif
201	<u>Garage 201</u>					
	RUB. 010 ADMINISTRATION	3757.53	113	1	33.25	33.25
	RUB. 020 FRAIS DE COPROPRIETE	1951.64	113	1	17.27	0.00
	RUB. 030 ASSURANCES	1972.83	113	1	17.46	0.00
	RUB. 060 EAU	165.08	113	1	1.46	1.46
	RUB. 070 ELECTRICITE	3296.26	113	1	29.17	29.17
	RUB. 080 ENTRETIEN & DEPANNAGE	4913.41	113	1	43.48	43.48
	RUB. 081 TRAVAUX	887.42	113	1	7.85	0.00
	ESPACES VERTS	765.83	113	1	6.78	6.78
	---> TOTAL DU LOT				156.72	114.14
	Part propriétaires	42.58	Total des charges sur cette période Total des provisions appelées Trop appelé en votre faveur (*)		156.72 -158.00 1.28	114.14

ETAT DE VOTRE COMPTE CLIENT		Débit	Crédit
Solde anterieur			
01/10/2013 PROVISION 01/10/13-31/12/13		91.10	
01/10/2013 PROVISION 01/10/13-31/12/13		38.00	
19/11/2013 Votre paiement		19.00	
01/01/2014 PROVISION 01/01/14-31/03/14		38.00	57.00
01/01/2014 PROVISION 01/01/14-31/03/14		19.00	
29/01/2014 Votre paiement			57.00
28/03/2014 Votre paiement			91.10
01/04/2014 PROVISION 01/04/14-30/06/14		38.00	
01/04/2014 PROVISION 01/04/14-30/06/14		19.00	
05/05/2014 Votre paiement			57.00
01/07/2014 PROVISION 01/07/14-30/09/14		44.00	
01/07/2014 PROVISION 01/07/14-30/09/14		19.00	
01/08/2014 Votre paiement			63.00
30/09/2014 Solde charges 01/10/2013-30/09/2014		1.28	
	Total de l'exercice Solde au 30/09/2014	325.10	326.38 1.28
01/10/2014 Provision 01/10/14-31/12/14		40.00	
01/10/2014 Fonds Réserve 01/10/14-31/12/14		19.00	
24/10/2014 Votre paiement			59.00
01/01/2015 APPEL DE FONDS 01/01/15-31/03/15		40.00	
01/01/2015 APPEL DE FONDS 01/01/15-31/03/15		19.00	
	T O T A U X Solde au 05/02/2015	443.10 57.72	385.38

Total à payer --> 57.72 Eu.

INSTRUCTION DE PAIEMENT

AVANT LE	Total Eu.	BENEFICIAIRE
28/02/2015	57.72	ACP 855 NEWTON GARAGES

COMPTE BENEFICIAIRE
ING BIC : BBRUBEBB IBAN: BE08 3101 2180 5313

Veuillez payer avec la communication structuree suivante : ***990/8550/12124***

TREVI Services

DECOMPTE DE CHARGES

Av. L. Wienerlaan 127, b 11
 1170 Bruxelles/Brussel
 Téléphone : 32.2.675.85.85 Fax : 32.2.675.73.23

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855-0121)
 DECOMPTE DE CHARGES
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97
 BCE : 0840.162.431

Madame DESMET - VERSTRAETE Ariane
 AV. DE L'OPTIMISME 94/16
 1140 BRUXELLES
 BELGIQUE

Période du 01/10/2012 Au 30/09/2013
 Bordereau 29 Folio 1 Du 28/02/2014

Lot	Postes à répartir	Montant à répartir	Total Quotités	Vos Quotités	Répartition	Locatif
201	<u>Garage 201</u>					
	RUB. 010 ADMINISTRATION	3615.66	113	1	32.00	32.00
	RUB. 020 FRAIS DE COPROPRIETE	1022.27	113	1	9.05	0.00
	RUB. 030 ASSURANCES	1861.22	113	1	16.47	0.00
	RUB. 060 EAU	156.91	113	1	1.39	1.39
	RUB. 070 ELECTRICITE	6273.44	113	1	55.52	55.52
	RUB. 080 ENTRETIEN & DEPANNAGE	7416.34	113	1	65.63	65.63
	RUB. 081 TRAVAUX	6485.30	113	1	57.39	0.00
	ESPACES VERTS	594.30	113	1	5.26	5.26
	----> TOTAL DU LOT				242.71	159.80
	Part propriétaires	82.91	Total des charges sur cette période Total des provisions appelées Reste à percevoir	(*)	242.71 -151.61 91.10	159.80

ETAT DE VOTRE COMPTE CLIENT		Débit	Crédit
Solde antérieur			
01/10/2012 PROVISION 01/10/12-31/12/12		7.21	
01/10/2012 PROVISION 01/10/12-31/12/12		37.61	
23/10/2012 Votre paiement		18.81	
01/01/2013 PROVISION 01/01/2013-31/03/2013		38.00	56.42
01/01/2013 PROVISION 01/01/2013-31/03/2013		19.00	
17/01/2013 Votre paiement			57.00
14/03/2013 Votre paiement			7.21
01/04/2013 PROVISION 01/04/13-30/06/13		38.00	
01/04/2013 PROVISION 01/04/13-30/06/13		19.00	
02/05/2013 Votre paiement			57.00
01/07/2013 PROVISION 01/07/13-30/09/13		38.00	
01/07/2013 PROVISION 01/07/13-30/09/13		19.00	
19/07/2013 Votre paiement			57.00
30/09/2013 Solde charges 01/10/2012-30/09/2013		91.10	
	Total de l'exercice Solde au 30/09/2013	325.73 91.10	234.63
01/10/2013 PROVISION 01/10/13-31/12/13		38.00	
01/10/2013 PROVISION 01/10/13-31/12/13		19.00	
19/11/2013 Votre paiement			57.00
01/01/2014 PROVISION 01/01/14-31/03/14		38.00	
01/01/2014 PROVISION 01/01/14-31/03/14		19.00	
29/01/2014 Votre paiement			57.00
	T O T A U X Solde au 28/02/2014	439.73 91.10	348.63

Total à payer --> 91.10 Eu.

INSTRUCTION DE PAIEMENT

AVANT LE	Total Eu.	BENEFICIAIRE	COMPTE BENEFICIAIRE
31/03/2014	91.10	ACP 855 NEWTON GARAGES	ING BIC : BBRUEBB IBAN: BE08 3101 2180 5313

Veuillez payer avec la communication structuree suivante : ***085/5016/04741***